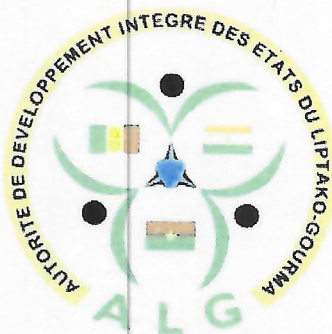


**AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ETATS DU LIPTAKO-GOURMA
(ALG)**

CONSEIL DES MINISTRES

SOIXANTE-ET-UNIEME SESSION ORDINAIRE



COMMUNIQUE FINAL

Novembre 2025

417, Avenue Kwamé N'KRUMAH - 01 BP 619 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél : (226) 25 30 61 48 / 25 30 61 49 - Fax : (226) 25 30 85 88
Site WEB : www.liptakogourma.org

La 61^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) s'est tenue le 10 novembre 2025 en visioconférence sous la présidence de Monsieur **Amadou KEITA**, Ministre des Mines de la République du Mali, Président en exercice du Conseil des Ministres.

Etaient présents :

- **Madame Fatoumata BAKO/TRAORE**, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du Budget pour le Burkina Faso ;
- **Monsieur Mamane SIDI**, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget pour la République du Niger ;

Le Ministre de l'Economie et des Finances du Mali, Monsieur Alousseni SANOU empêché, a donné mandat au Président en exercice du Conseil des Ministres pour le représenter.

I. Débats en plénière

Le Conseil des Ministres a examiné et amendé le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail proposé par la Réunion préparatoire des Experts.

Les travaux se sont déroulés en séance plénière dans cet ordre.

Après les exposés des conclusions et recommandations issues du rapport de la Réunion préparatoire des experts et les échanges sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, le Conseil des Ministres :

1. **Prend** acte de l'état de mise en œuvre des instructions de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres ;
2. **Adopte** le rapport d'activités du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2023 sous réserve de la prise en compte des amendements de la Réunion préparatoire des Experts ;
3. **Adopte** le rapport d'exécution du budget du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2023 et instruit le Secrétariat Exécutif de régulariser les recettes complémentaires du budget de l'exercice 2023 ;
4. **Adopte** le rapport d'activités 2024 du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2024 sous réserve de la prise en compte des amendements de la Réunion préparatoire des Experts ;
5. **Adopte** le rapport d'exécution du budget 2024 du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2024 ;
6. **Prend** acte du rapport d'activités 2025 du Secrétariat Exécutif au 31 juillet ;

7. **Prend** acte du rapport d'exécution financière au 31 juillet 2025 ;
8. **Adopte** le programme d'activités annuel 2025 du Secrétariat Exécutif sous réserve de la prise en compte des amendements et des recommandations formulés par la Réunion préparatoire des Experts ;
9. **Adopte** le budget du Secrétariat Exécutif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : Un milliard deux cent quarante-quatre millions neuf cent vingt un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1 244 921 589) FCFA dont Neuf cent quarante-trois millions vingt-huit mille huit cent cinq (943 028 805) F CFA pour le budget de fonctionnement, d'équipement et d'investissement et Trois cent un millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-quatre (301 892 784) F CFA pour la tranche annuelle 2025 du Programme Triennal d'Investissements.
10. **Fixe** la contribution des Etats membres à la somme de : *Cent quatre-vingt-treize millions quarante-cinq mille quatre cent trente-quatre (193 045 434) F CFA ; soit Soixante-quatre millions trois cent quarante-huit mille quatre cent soixante-dix-huit (64 348 478) F CFA par Etat au titre du projet de budget exercice 2025 ;*

11. **Informe** l'ALG que l'audit préalable en vue de la transformation en Agence d'Exécution de la Confédération des Etats du Sahel (AES) est un audit global (institutionnel, organisationnel et financier) ;
12. **Adopte** le Règlement portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité chargé de la transformation de l'ALG en Agence d'Exécution de la Confédération des Etats du Sahel (AES) ;
13. **Adopte** le rapport de la Réunion préparatoire des Experts ;
14. **Prend** acte des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.
15. **Autorise** l'Administrateur Provisoire à régulariser la situation administrative des cadres dont les décisions d'engagement n'ont pas été signées en remplacement des contrats de travail ;
16. **Autorise** l'Administrateur Provisoire à régler la question des notations des agents et à régulariser les avancements au titre des années concernées.

II. Débats en huis clos

A l'issue du huis clos, le Conseil des Ministres a :

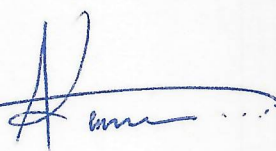
- Instruit l'Administrateur provisoire de proposer un draft de budget 2026 en vue de prendre en charge les dépenses du Secrétariat exécutif ;
- Instruit l'Administrateur provisoire de recentrer les activités sur la transformation de l'ALG en Agence d'Exécution technique et opérationnelle ;
- Instruit l'Administrateur provisoire d'achever les projets avancés en cours et orientés sur des activités à grand impact de développement, sous réserve de l'accord du ou des Etats bénéficiaires ;
- Instruit l'Administrateur provisoire de transmettre aux Ministres le rapport du Commissaire aux Comptes avant la tenue du Conseil des Ministres ;
- Instruit l'Administrateur provisoire de transmettre le communiqué et le Rapport de la Réunion Préparatoire des Experts au Comité d'experts chargé de la transformation.

- **Décide** de tenir la 62^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministre en République du Mali au cours du premier trimestre de l'année 2026.

A la fin de ses travaux, le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements au Président de la République, Chef de l'Etat de la République du Niger, le Général d'Armée Abdourahmane Tiani, au Gouvernement nigérien, au Secrétariat Exécutif de l'ALG et à la Réunion préparatoire des Experts pour toutes les dispositions prises pour la tenue de la présente session.

Fait à Niamey, le 10 novembre 2025

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en exercice**



Amadou KEITA

Commandeur de l'Ordre National

